Image not found or type unknown

Victime de la plateforme avenir-crypto.com

Fiche pratique publié le **24/06/2019**, vu **1721 fois**, Auteur : Gaël Collin

Vous avez été victime de la plateforme Avenir Crypto héberge?e a? l'adresse www.avenir-crypto.com

Le site Internet Avenir Crypto héberge? a? l'adresse « www.avenir-crypto.com », prétend être une plateforme d'investissement aux cryptoactifs.

Ledit site Internet indique que "*Avenir Crypto est une société d'investissement réputée sur le marché de la crypto-monnaies. Nous maitrisons outils et tendances depuis le début du Bitcoin...*"

Or, il apparait que :

- le nom de domaine du site Internet n'a été enregistré que le 21 octobre 2018;

- la société Avenir Crypto n'est pas enregistrée au registre du commerce et des sociétés anglais;

- la plateforme figure sur la liste noire de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

* * *

Vous avez réalisé des paiements par carte bancaire? Ou des virements sur des comptes bancaires basés à l'étranger ? Agissez rapidement.

Si vous avez été victime de cette plateforme, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous puissions, dans un premier temps, étudier et échanger sur votre dossier* : contact@22L-avocats.fr ou au numéro de téléphone suivant : 01.81.70.34.56.

Plusieurs actions conjointes mises en place

En effet, rejoindre ou proposer une action "conjointe" permet aux victimes de se regrouper contre un même groupe d'escrocs.

Si ce regroupement permet *de facto* de faire des économies substantielles, celui-ci permet avant tout de regrouper le plus d'informations possible et de donner un plus grand poids aux négociations que l'avocat entamera.

Si vous avez été victime d'une telle escroquerie, plusieurs recours sont envisageables.

Nous sommes à votre disposition pour toute action ou information.

Chapman Céline / Collin Gaël
Avocats à la Cour
22 rue de Longchamp - 75116 Paris

contact@22L-avocats.fr

**étude préalable de dossier gratuit.*

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés